L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 3 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une femme posée comme gardienne d'enfant. Elle doit être munie des meilleures recommandations. S'adresser 431 rue Carondelet. 3 nov—4f

ON demande.—Des cuisinières, ménagères, bonne d'enfants, etc., au bureau de placement, No. 12 rue Madison. 3 nov—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alphonse Emile Bignon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 373—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une petition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2nov—2 6 10

Succession de Mme Lorenzia Richard, décédée, épouse de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,961.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et ledit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 399—Division A.—Attendu que John Hearne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Kane décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,342—Division A—Attendu que Mme Josephine V. Hughes, femme de John Hughes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Martha Roper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29—2 6 nov

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,828—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir [illegible]

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moses vs Mme Fanny [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005—En vertu d'un writ [illegible] je procéderai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. [illegible]

2. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—12,19,26—2 5 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant en mesure américaine 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No neuf et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moelhausen, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'arbres, une grande variété d'arbres fruitiers, orangers, figuiers, raisins, etc.

Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente [illegible] 1887 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI 3 novembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 3nov—

PAR MATHER & HOMES.

Vente de syndic.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

Cour Civile de District—No 21,883.

Cheval, wagon et buggy.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 4 novembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., en face de mon bureau, No 9 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,883, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi, le quart sud-est du quart de section sud ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et priviléges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25,29—5,12,19,26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — Warren Homes, encanteur—bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession à l'encan, il sera vendu:

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville, [illegible]

Conditions—Comptant, 20 0/0 déposé pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie. vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20 124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Napoléon, Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 [illegible]

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,280—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au lieu ci-après désigné, le LUNDI 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 241 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—27—1 5 6nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, son épouse, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Joseph, Lyons et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce cinq lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24 29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3,12.

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,2·6.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,232.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers soit incessamment convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

Succession de Francisco P. Martinez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,271.—Division B—Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koen.

No 23,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Friedrichs, encanteur,—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. B. Dumestre.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans dossier No. 21 799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 septembre 1887 Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. B. Dumestre à l'encan il sera vendu:

1° Trois terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gasquet, ci-devant Jackson, Liberté, ci-devant Tivoli, Commune et Marais [illegible]

[illegible]

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 8 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny. —Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington —Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau, 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres rendus et signé le 16 septembre 1887 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite cour [illegible]

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:

[illegible]

s'y trouvent, dans l'îlet No 501, borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspéreau, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot en portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 149 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 3 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se formant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St. Bernard, mesurant 58 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue sous le No. municipal, 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house,) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre et dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de dry goods, et articles de variétés, ainsi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

[illegible]

ACTIONS ET STOCKS.

1. Une action du fonds capital de la Bourse aux Produits portant le No 535 d'après le certificat ci-dessus.

2. Dix-sept actions de la compagnie d'assurance du Peuple portant les Nos 547 & 564 inclusivement.

3. Vingt-cinq actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance Pelican.

4. Vingt actions du fonds capital du Mutual Loan & Building Co.

5. Dix actions des Séries "A" du fonds capital du Firemen's Building Association.

Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et au plus offrant enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un an [illegible]

Acte de vente devra être passé pardevant John R. Leguer, notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

FARHOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,

COIN DES RUES

CAMP ET SOUTH,

FAISANT FACE

Au Square Lafayette,

A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan publique, la propriété de valeur suivante, à savoir:

Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé au coin des rues **Camp et South,** faisant face au **Square Lafayette,** dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Ste-Marie ou Chur h.** Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'allée est à quatre étages et verandahs aux trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

Succession de Lena Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 340—Division D—Attendu que George Schwend a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lena Hartley, femme décédée de George Schwend, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—nov 2 6

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 603—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Kingross, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Successions de John Keller et femme, conciliées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18,317 et 9,821—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ad. G. Ricks, exécuteur testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2, 6 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.

Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre,** entre **White et Broad.**

No 109 rue **Claiborne,** entre **St-Louis et Promenade Carondelet.**

Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet,** avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet,** deux grandes maisons en bois faisant face à la **rue Claiborne,** occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne et de la Promenade Carondelet.**

No 489 rue **Ste Anne,** entre **Dorgenois et Rocheblave.**

Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson,** entre **Columbus et Kerlerec,** un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 octobre 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 143, bornée par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No. 9, d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John Williamson, exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 108, page 431. [illegible]

[illegible]

[illegible]

7. Un certain terrain vague, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 620, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 18[illegible], déposé en l'étude de C. C. Ladeyera, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 86, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.

8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de Jos. Pilié, comme suit:

Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite intérieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.

Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur, le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.

Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 150 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces, et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8, 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1, et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie, de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Doncatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement billets garantis par lieu du vendeur avec la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples,

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton:

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotlieb Bubeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs Nos. 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotlieb Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 58 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et formant l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme épicerie, magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, etc. [illegible] jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° **Cinq certains terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson, de cet Etat, juste au dessus de la ville de Carrollton, rive gauche, étant une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, situés à environ 11 arpents de la rivière Mississipi, et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25, lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin en commun conduisant à la rivière Mississipi, au bayou de la Metairie, sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds, de forme irrégulière. Il y a sur la terre cultivée comme ferme aux légumes et donnant un revenu annuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans un endroit récemment divisée en carrés et en rues, et connu comme Nouveau Carrollton, paroisse Jefferson. Les dits terrains formant le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 3, et mesurent 100 pieds de façade rue Dakin, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Garrick.

Le tout, plus ou moins, mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente, dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé sur les lieux.

Les actes de vente pardevant E. Commagère et Jas. C. Baumann, notaires, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

Succession de Frank Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,809—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente sans réserve pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 3 novembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Bayou St-Jean, route du Lac, près de la rue de l'Esplanade—

La vacherie de Madame F. Meunier, comprenant: 27 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres très avancées, 1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—50 têtes de volailles et 3 cochons.

La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place. 29oct—29 30 nov1 2 3

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 1[illegible] pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque et privilége et lien de vendeur. L'acte de vente pardevant M. V. [illegible] notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. L'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénando. Les taxes dues et exigibles en 1887, doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6 912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale, privilége et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets, la police transférée. Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus de leur adjudication, toutes les taxes échues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29 -Nov 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rohdera.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A maintenant absent en congé, en date du 20 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leurs adjudications, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
2 oct—2,8,15,22,27—nov 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Hanville vs. ses Créanciers—No 22 403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Hanville soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Théodore Lilienthal, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1nov—P 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession de ses biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19me jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murray, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, Lne, 17 octobre 1887.
(Signé): A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—3f au 19 nov

Louis Bauer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,741—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jules A. A. Rousseau, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 oct—22 26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22,254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff domiciliés en cette paroisse et composant de Isha B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegriff Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19oct—3f au 19 nov

L'Abeille de
Bureaux
NOUVE
JEUDI, 3

[illegible]

COMPAGNI
LIVERP
and

MER!

[illegible]